Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2019-187** **06/03/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : Organisation et déploiement régional des formations des gestionnaires de proximité RH à RenoiRH en 2019

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP EPLEFPA Etablissements d'enseignement supérieur

Résumé : Cette note de service complète la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-535 du 19/07/2018 relative à l'appel à candidature pour le réseau des formateurs internes « Gestion de proximité RH - RenoiRH » et présente le dispositif de formation des gestionnaires de proximité RH à RenoiRH programmé en 2019 : formation du réseau de formateurs, adaptation de la mallette pédagogique et déploiement régional des formations organisé par les délégués à la formation continue des DRAAF et d'administration centrale.

Dans un objectif de modernisation et d'harmonisation de la gestion des ressources humaines du MAA, le passage du système d'information RH AGORHA vers le SIRH interministériel RenoiRH, est programmé en juillet 2019. Un plan d'accompagnement est prévu pour les gestionnaires RH, comportant, notamment, un volet formation qui sera déployé via le réseau de formateurs « Gestion de proximité RH - RenoiRH » nouvellement constitué.

Cette note de service complète la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-535 du 19/07/2018 relative à l'appel à candidature pour le réseau des formateurs internes « Gestion de proximité RH - RenoiRH » et présente le dispositif de formation des gestionnaires de proximité RH à RenoiRH programmé en 2019 : formation du réseau de formateurs, adaptation de la mallette pédagogique et déploiement régional des formations organisé par les délégués à la formation continue des DRAAF et d'administration centrale.

I. Réseau des formateurs « Gestion de proximité RH - RenoiRH »

Le réseau des formateurs a été constitué en octobre 2018 : il est composé de 55 formateurs répartis en région (voir liste en annexe 1). Il a été réuni lors d'un premier séminaire le 8 novembre 2018, co-animé au service des ressources humaines (SRH) par la mission des systèmes d'information RH (MISIRH), la sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération (SDCAR) et la sous-direction du développement professionnel et des relations sociales (SDDPRS), en coordination avec la directrice du programme. La matinée était axée sur le métier RH et l'après-midi centrée sur le passage à RenoiRH et le volet formation qui accompagnera ce passage.

Pour chaque formateur, une convention a été signée entre le formateur, sa hiérarchie, la structure prenant en charge les frais de mission relatifs aux séminaires et formations, et le SRH/SDDPRS/bureau de la formation continue et du développement des compétences. Cette convention cadre le nombre de jours de formation autorisés annuellement, ainsi que les engagements de chaque signataire.

Formation et animation du réseau au premier trimestre 2019 (voir calendrier en annexe 2)
Les formateurs doivent suivre les formations suivantes :
-formation à la gestion administrative au CISIRH (5 jours à Paris) : 6 sessions proposées de fin janvier à début avril. Une information préalable à ces formations a été faite mi-janvier (voir fiche en annexe 3).
-formation à l'animation pédagogique portée par l'INFOMA (2 jours à Paris) : 5 sessions proposées de mi février à début avril. Cette formation n'est pas obligatoire pour les agents ayant déjà suivi une formation du même type ou ayant déjà une expérience en tant que formateur.

Un séminaire de préparation au déploiement des formations en région sera organisé le 9 avril 2019.
Les frais de mission liés à la formation des formateurs sont pris en charge selon les règles relatives à la formation continue. Les frais de mission liés aux séminaires sont à la charge de chaque structure, excepté pour les agents des EPLEFPA pour lesquels ces frais seront pris en charge par la DRAAF dans le cadre de la note de service N2010-1420 du 28/12/2010 relative au remboursement des déplacements sur convocation de l'administration centrale.

Durée de la formation et mallette pédagogique
La formation des gestionnaires de proximité RH à RenoiRH dure 2 jours.
Un groupe de travail associant 9 formateurs du réseau contribuera à l'adaptation de la mallette pédagogique aux spécificités du MAA. Ce groupe de travail sera mobilisé de mi-février à début avril. La mallette ainsi finalisée sera présentée lors du séminaire de préparation au déploiement des formations en région et devra être utilisée pour l'animation des formations.
La mallette pédagogique et autres documents utiles seront mis à disposition des formateurs sur l'accès réservé au réseau du site FORMCO et/ou sur le site du CISIRH.

II. Déploiement régional des formations des gestionnaires de proximité RH - RenoiRH

Le déploiement des formations en régions est à programmer de fin avril à fin août, afin d'accompagner les gestionnaires de proximité RH au plus près de la date de bascule. Des sessions complémentaires pourront être organisées ultérieurement.

Nombre de gestionnaires de proximité RH à former et de sessions à programmer par région :
il a été décidé de former 2 gestionnaires de proximité pour chaque structure où sont gérés des agents MAA : administration centrale, D(R)AAF, DDT, DD(cs)PP, EPLEFPA, établissements d'enseignement supérieur, soit environ 800 gestionnaires de proximité au total.
Le nombre de sessions de formation à programmer par région a été estimé à partir des éléments suivants (voir tableau en annexe 4) :
- nombre de gestionnaires de proximité à former par région,
- nombre de formateurs du réseau par région,
- sessions de 10 stagiaires en moyenne,
- sessions animées par un binôme de formateurs.

La formation des gestionnaires de proximité RH en outre-mer sera mise en œuvre par des formateurs du réseau volontaires, sous réserve de l'accord de leur hiérarchie.

Organisation des formations
Les formations seront organisées par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) en DRAAF et en administration centrale (DACFC), après la tenue du séminaire des formateurs pour la préparation au déploiement des formations du 9 avril 2019, et appropriation de la mallette pédagogique. Les DRFC solliciteront les formateurs (voir liste des formateurs en annexe 1 et calendrier en annexe 2) et établiront un planning des sessions programmées, en fonction :

- du nombre de sessions à organiser,
- de la disponibilité et dimension des salles informatiques,
- de la disponibilité des formateurs.

Dans la mesure du possible, les nouveaux formateurs interviendront en binôme avec un formateur expérimenté. Plus largement, le principe d'une co-animation des sessions est à privilégier si l'organisation le permet.
Les sessions programmées seront codifiées dans EPICEA et SAFO.

Salles informatiques
Les postes informatiques doivent permettre d'accéder au réseau interministériel de l'État (RIE), et avoir un navigateur sous Java. La fiche technique en annexe 5 précise les conditions nécessaires à l'installation des postes.
Il est possible de solliciter l'utilisation des salles informatiques des DDI, préfectures, PFRH et des EPLEFPA de la région. Dans le cas des EPLEFPA, il est nécessaire de vérifier l'accès des postes au RIE ou la possibilité d'installations particulières permettant d'y accéder via le VPN (Virtual Private Network) du ministère, avec l'appui possible du délégué régional aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC) ou de la mission des systèmes d'information de la D(R)AAF.

Identification des gestionnaires à former
Les DRFC transmettront la liste des sessions de formations programmées (dates et codes session) au secrétaire général de chaque structure de leur périmètre géographique et gérant des agents du MAA (administration centrale, D(R)AAF, DDT, DD(cs)PP, EPLEFPA, établissements d'enseignement supérieur).
Les secrétaires généraux auront jusqu'au 22 mars 2019 pour désigner deux gestionnaires de proximité de leur structure à former en priorité et transmettre cette information aux DRFC.
Les responsables locaux de formation des structures seront en copie de ces messages.
Les gestionnaires de proximité déjà formés par d'autres ministères peuvent suivre cette formation plus spécifiquement adaptée au contexte du MAA.

Inscriptions
Le responsable local de chaque structure inscrit les gestionnaires de proximité ainsi ciblés dans EPICEA ou SAFO, selon la procédure classique de demande d'inscription.
Les DRFC vérifient les inscriptions et alertent leur direction dans le cas où certaines structures n'inscriraient pas de gestionnaires aux sessions proposées.

Convocations
Les délégués à la formation continue convoquent les agents et transmettent la feuille d'émargement au binôme de formateurs en charge d'animer la session. Les supports pédagogiques seront transmis par mail aux stagiaires avec la convocation.

Réalisation de la formation
Les délégués à la formation continue s'assurent de la bonne installation des postes de la salle de formation.
En fin de session, une évaluation sera à renseigner par chaque stagiaire. Un bilan à chaud pourra être réalisé. Un bilan spécifique sera également demandé aux formateurs.

La feuille d'émargement signée sera transmise au délégué à la formation continue pour saisie des présences dans les outils de gestion et envoi de l'attestation de suivi.

Les directeurs régionaux, départementaux, les chefs de MAG d'administration centrale ainsi que les directeurs d'établissement veilleront à donner toute facilité aux agents pour qu'ils puissent suivre ces formations dans les meilleures conditions.

III. Sollicitation, rémunération des formateurs et prise en charge de leurs frais de mission

Les frais de mission des formateurs internes relatifs à l'animation des sessions de formation sont pris en charge par la structure organisatrice de la formation.

Les formateurs internes bénéficieront, pour leur activité de formation, d'une rémunération accessoire selon la réglementation en vigueur à la date de leur intervention (note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-17 du 04/01/2017 relative aux formateurs participants à des activités de formation à titre d'activité accessoire pour le compte du ministère chargé de l'agriculture).

L'animation sera rémunérée, pour chaque formateur, à hauteur de 25 € par heure, pour des journées de 6 heures de formation, soit pour la formation de 2 jours : 2 jours * 6h * 25€ = 300 €.
La préparation sera rémunérée, pour chaque formateur, pour la première formation dispensée à hauteur de 1 h par demi journée de formation, soit 1h * 4 demi journées * 25€ = 100 €

La procédure à suivre est conforme à la procédure habituelle :
- dossier d'activité de formation envoyé par le DRFC à chaque formateur pour retour visé par le formateur et son supérieur hiérarchique (parties I. à V.),
- dossier d'activité de formation partie VI. « Service fait » à renseigner par le DRFC sur la base de la feuille d'émargement signée,
- intégration par le DRFC dans le tableau récapitulatif « rémunération formateurs » et envoi au BFCDC pour mise en paiement.

Le chef du service
des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLE

Liste des annexes :
Annexe 1 : liste et coordonnées des formateurs du réseau « Gestion de proximité RH - RenoiRH »
Annexe 2 : calendrier des formations
Annexe 3 : information préalable aux formations CISIRH
Annexe 4 : estimation du nombre de sessions à programmer par région
Annexe 5 : fiche technique précisant les modalités d'installation des postes informatiques des salles de formation

Annexe 1 : Réseau des formateurs "Gestion de proximité RH - RenoiRH"
Liste des formateurs

Nom	Prénom	Poursuite/Nv candidature	GT mallette	Région	Départ ement	Type structure	Structure	Adresse	mail
CREANCY	Noël	Nv candidature		Auvergne-Rhône Alpes	63	DDI	DDPP 63	63000 Lempdes	noel.creancy@puy-de-dome.gouv.fr
DELSOUT	Suzanne	Nv candidature		Auvergne-Rhône Alpes	63	D(R)AAF	DRAAF	63370 Lempdes	suzanne.delsout@agriculture.gouv.fr
OMBRET	Nathalie	Nv candidature		Auvergne-Rhône Alpes	63	SUP	VetAgro Sup Campus Agronomique	63370 Lempdes	nathalie.ombret@vetagro-sup.fr
PARIS	Sylvaine	Nv candidature		Auvergne-Rhône Alpes	1	DDI	DDT 01 Ain	01012 Bourg en Bresse	sylvaine.paris@ain.gouv.fr
VIDAL	Lise	Poursuite		Auvergne-Rhône Alpes	63	EPL	Lycée agricole de Rochefort Montagne	63210 Rochefort Montagne	lise.vidal1@educagri.fr
GALMICHE	Jenny	Nv candidature		Bourgogne-Franche comté	70	EPL	EPL Vesoul 70	70014 Vesoul	jenny.galmiche@educagri.fr
GAUTHIER	Emilie	Nv candidature		Bourgogne-Franche comté	70	DDI	DDT 70	70000 Vesoul	emilie.gauthier@haute-saone.gouv.fr
GIRARD	Sylvie	Nv candidature		Bourgogne-Franche comté	25	D(R)AAF	DRAAF/SRFD	25000 Besançon	sylvie.girard@agriculture.gouv.fr
SAVOYE	Marie-Thérèse	Poursuite		Bourgogne-Franche comté	25	D(R)AAF	DRAAF/SG	25000 BESANCON	marie-therese.savoye@agriculture.gouv.fr
FOREST	Pascale	Nv candidature		Bretagne	56	DDI	DDPP Morbihan 56	56019 Vannes	pascale.forest@morbihan.gouv.fr
PAIGNE-TROTIN	Sophie	Poursuite	GT	Bretagne	35	D(R)AAF	DRAAF	35047 RENNES CEDEX	sophie.trotin@agriculture.gouv.fr
RODDE	Anita	Poursuite	GT	Bretagne	35	D(R)AAF	DRAAF	35047 RENNES CEDEX	anita.rodde@agriculture.gouv.fr
BARBIN-MAHIEU	Estelle	Poursuite		Centre Val de Loire	37	EPL	LEGTA de TOURS-FONDETTES	37230 FONDETTES	estelle.barbin-mahieu@educagri.fr
CHOLLET	Véronique	Nv candidature		Centre Val de Loire	45	D(R)AAF	DRAAF	45000 Orléans	veronique.chollet@agriculture.gouv.fr
FAYE	Geneviève	Poursuite	GT	Centre Val de Loire	36	DDI	DDCSPP Indre (36)	36020 Chateauroux	genevieve.faye@indre.gouv.fr
GARBE	Véronique	Nv candidature		Grand Est	88	DDI	DDCSPP Vosges	88050 Epinal	veronique.garbe@vosges.gouv.fr
HAMEL	Véronique	Nv candidature		Grand Est	8	EPL	Lycée Rethel	08300 Rethel	veronique.hamel@educagri.fr
LECORNEY	Brigitte	Nv candidature		Grand Est	67	D(R)AAF	DRAAF	67070 Strasbourg	brigitte.lecorney@agriculture.gouv.fr
MARCOT	Patricia	Nv candidature		Grand Est	57	DDI	DDT 57	57036 Metz	patricia.marcot@moselle.gouv.fr
PHILIPPE	Fabienne	Nv candidature		Grand Est	55	DDI	DDCSPP Meuse (55)	55000 Bar le duc	fabienne.philippe@meuse.gouv.fr
THEILLER	Karen	Poursuite	GT	Grand Est	67	DDI	DDT Bas Rhin	67067 STRASBOURG	karen.theiller@bas-rhin.gouv.fr
CORNU	Johann	Nv candidature	GT	Hauts de France	62	DDI	DDPP Pas de Calais (62)	62000 Arras	johann.cornu@pas-de-calais.gouv.fr
DONZE	Fabienne	Nv candidature		Hauts de France	62	DDI	DDTM 62	62000 Arras	fabienne.donze@pas-de-calais.gouv.fr
GESTY	Marine	Nv candidature		Hauts de France	2	DDI	DDT 02	02100 Laon	marine.gesty@aisne.gouv.fr
L'HERMITE	Marie-Noëlle	Nv candidature		Hauts de France	80	D(R)AAF	DRAAF/SG	80094 Amiens	marie-noelle.lhermite@agriculture.gouv.fr
DALBORGO	Catherine	Nv candidature		Ile de France	95	DDI	DDPP 95 (Val d'oise)	95035 Cergy Pontoise	catherine.dal-borgo-labbat@val-doise.gouv.fr
GOURARA	Wassila	Nv candidature		Ile de France	75	AC	AC / SG	75007 Paris	wassila.gourara@agriculture.gouv.fr
POTIER	Catherine	Poursuite		Ile de France	75	AC	AC / DGPE	75007 Paris	catherine.potier@agriculture.gouv.fr
LEBON	Jérôme	Poursuite		Normandie	14	D(R)AAF	DRAAF	14070 CAEN	jerome.lebon@agriculture.gouv.fr
ROBERT DE MAUREY	Sophie	Nv candidature		Normandie	14	D(R)AAF	DRAAF/SRFD	14070 Caen	sophie.de-maurey@agriculture.gouv.fr
ROULAND	Sylvie	Nv candidature		Normandie	76	EPL	EPL 76	76270 Neufchâtel en Bray	sylvie.rouland@educagri.fr
BETOULLE	Jérôme	Nv candidature		Nouvelle Aquitaine	87	D(R)AAF	DRAAF	87039 Limoges	jerome.betoulle@agriculture.gouv.fr
CHARRIER	Émilie	Nv candidature		Nouvelle Aquitaine	79	EPL	EPLEFPA de Bressuire	79300 Bressuire	emilie.charrier@educagri.fr
GELOT	Florence	Poursuite		Nouvelle Aquitaine	79	DDI	DDT DEUX SEVRES (79)	79022 NIORT	florence.gelot@deux-sevres.gouv.fr
LEAL-AMOUROUX	Nadia	Poursuite		Nouvelle Aquitaine	24	EPL	LEGTA Bergerac (24)	24240 Monbazillac	nadia.leal-amouroux@educagri.fr
LESCURE	Valérie	Nv candidature		Nouvelle Aquitaine	24	DDI	DDCSPP 24 (Dordogne)	24024 Perigueux	valerie.lescure@dordogne.gouv.fr
MALGUID-PARLANGE	Karine	Nv candidature		Nouvelle Aquitaine	19	DDI	DDCSPP 19 (Correze)	19011 Tulle	karine.malguid-parlange@correze.gouv.fr
PRATDESSUS	Colette	Nv candidature		Nouvelle Aquitaine	33	D(R)AAF	DRAAF	33077 Bordeaux	colette.pratdessus@agriculture.gouv.fr
RENOULEAU	Sophie	Nv candidature	GT	Nouvelle Aquitaine	17	DDI	DDPP 17 (Charente maritime)	17012 La Rochelle	sophie.renouleau@charente-maritime.gouv.fr
BETEILLE	Corinne	Nv candidature		Occitanie	31	EPL	LPA de Saint-Gaudens (31)	31800 Saint Gaudens	corinne.beteille@educagri.fr
DE LA HOUPLIERE	Bénédicte	Nv candidature	GT	Occitanie	31	EPL	LEGTA Toulouse Auzeville (31)	31326 Castanet Tolosan	benedicte.de-la-houpliere@educagri.fr
DONNAY	Annie	Nv candidature		Occitanie	34	EPL	LPA Castelnau-le-Lez	34170 Castelnau-le-lez	annie.donnay@educagri.fr
HUNOT	Sabine	Nv candidature	GT	Occitanie	46	DDI	DDCSPP 46 – Lot	46004 Cahors	sabine.hunot@lot.gouv.fr
JAHIER	Serge	Nv candidature		Occitanie	12	DDI	DDCSPP 12 – Aveyron	12031 Rodez	serge.jahier@aveyron.gouv.fr
PEREIRA DE COSTA	Isabelle	Nv candidature	GT	Occitanie	32	DDI	DCSPP 32	32000 Auch	isabelle.pereira-da-costa@gers.gouv.fr
RUMEAU	Nathalie	Nv candidature		Occitanie	66	EPL	EPL Perpignan Roussillon (66)	66201 Elne	nathalie.rumeau@educagri.fr
VANEL	Stéphane	Nv candidature		Occitanie	48	EPL	EPL de la Lozère (85)	48200 St Chely d'Apcher	stephane.vanel@educagri.fr
BLANC	Christine	Poursuite		PACA	13	EPL	LPA Les Alpilles (13)	13210 Saint Rémy de Provence	christine.blanc@educagri.fr
LACAZE	Geneviève	Poursuite		PACA	13	D(R)AAF	DRAAF	13003 Marseille	genevieve.lacaze@agriculture.gouv.fr
MARZULLO	Lucile	Poursuite		PACA	13	D(R)AAF	DRAAF	13003 Marseille	lucile.marzullo@agriculture.gouv.fr
TROUIN	Sandrine	Poursuite		PACA	4	DDI	DDCSPP 04 - Alpes de Haute Provence	04000 Digne les bains	sandrine.trouin@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
DELORD	Géraldine	Nv candidature		Pays de Loire	53	EPL	LPA Chateau Gontier (53)	53200 Azé	geraldine.delord@educagri.fr
GUILLON	Sophie	Nv candidature		Pays de Loire	85	EPL	LEGTA Fontenay le Comte	85200 Fontenay le comte	sophie.guillon@educagri.fr
PRAMIL	Séverine	Nv candidature		Pays de Loire	44	D(R)AAF	DRAAF	44275 Nantes	severine.pramil@agriculture.gouv.fr
RACINE	Caroline	Nv candidature		Pays de Loire	44	DDI	DDPP44	44200 Nantes	caroline.racine@loire-atlantique.gouv.fr

55 formateurs **9 formateurs participant au GT mallette**

Fichier mis à jour sous : https://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/dispositifs-specifiques/gestionnaires-de-proximite-rh-renoirh/

Annexe 2 : calendrier relatif à l'accompagnement formation des gestionnaires de proximité RenoiRH

			Formation des formateurs internes des gestionnaires de proximité RH (FIGP)			Formation des gestionnaires de proximité
			CISIRH 5j Gestion administrative	Formation à l'animation pédagogique 2j	Mallette/ Séminaire	
Janvier	S1	2-4/1				
	S2	7-11/1				
	S3	14-18/1	**Information préalable aux formations CISIRH**			
	S4	21-25/1				
	S5	28/1-1/2	28/1-1/2			
Février	S6	4-8/2	4-8/2			
	S7	11-15/2	11-15/2	Me13/2-J14/2	15/2 matin : lancement GT mallette	
	S8	18-22/2			Envoi projet mallette	
	S9	25/2-1/3				
Mars	S10	4-8/3		J7/3 - V8/3	GT mallette	
	S11	11-15/3	11-15/3	J14/3 - V15/3		
	S12	18-22/3		Ma19/3 - Me20/3 (Corbas)		
	S13	25-29/3	25-29/3		Finalisation mallette	
Avril	S14	1-5/4	1-5/4	Me3/4-J4/4		
	S15	8-12/4	**Séminaire pré-déploiement : 9/4**			
	S16	15-19/4				
	S17	22-26/4				Sessions régionales
	S18	29/4-3/5				
Mai	S19	6-10/5				
	S20	13-17/5				
	S21	20-24/5				
	S22	27-31/5				
Juin	S23	3-7/6				
	S24	11-14/6				
	S25	17-21/6				
	S26	24-28/6				
Juillet	S27	1-5/7				
	S28	8-12/7				
	S29	15-19/7				
	S30	22-26/7				
	S31	29/7-2/8				
Août	S32	5-9/8				
	S33	12-16/8				
	S34	19-23/8				
	S35	26-30/8				
Septembre	S36	2-6/9				
	S37	9-13/9				
	S38	16-20/9				Eventuellement sessions régionales complémentaires
	S39	23-27/9				
	S40	30/9-4/10				
Octobre	S41	7-11/10				
	S42	14-18/10				
	S43	21-25/10				
	S44	28-31/10				

Bascule

Congés zone B
Congés zones A et B
Congés zones A et C
Congés zone C

Informations préalables avant de débuter les formations au CISIRH

Objet : Ce document a pour objectif d'informer les agents participant à des formations RenoiRH au CISIRH.

Le CISIRH propose une offre de formation RenoiRH interministérielle à destination des ministères en cours de déploiement ou utilisant déjà RenoiRH. Ces formations seront essentiellement animées par des formateurs internes du CISIRH. Avant de débuter ces formations et afin que vous puissiez interroger les bons interlocuteurs, **il est important de savoir ce qui est de la responsabilité du CISIRH et ce qui dépend exclusivement du MAA**.

Ce que le CISIRH peut vous apporter.

La formation CISIRH est principalement orientée autour de l'outil RenoiRH et des procédures associées. Ainsi, **les formateurs CISIRH répondront à toutes vos questions relatives à l'utilisation de RenoiRH.** Dans certains cas, ils pourront également faire quelques rappels métier réglementaires.
Pour l'organisation des formations (horaires, convocations etc.), votre interlocuteur est le CISIRH qui prendra directement contact avec vous.

Ils attacheront aussi une grande importance à rendre les présentations vivantes. Ces dernières s'appuieront sur des exercices concrets réalisés à partir d'une base école.
N'hésitez pas à solliciter les formateurs pour toutes questions relatives aux procédures présentées et plus largement à l'outil.

Le CISIRH vous fournira des supports de formations ainsi que des cahiers d'exercices au format papier.

Les formateurs CISIRH peuvent également vous apporter des « trucs et astuces » afin de vous faciliter l'animation des formations. **Ils veilleront ainsi à vous informer sur les points bloquants que vous pourriez rencontrer lorsque vous serez en position de formateur.**

Ce qui est exclusivement du périmètre du MAA.

Les formations CISIRH étant interministérielles, elles n'ont pas pour objectif de répondre aux questions d'organisation interne.
En conséquence, vos questions sur les profils d'habilitation et les modalités d'accès à RenoiRH (certificats, configuration technique, etc.) ou sur le rôle des différents acteurs intervenant dans la gestion RH au sein du MAA trouveront réponse auprès de l'équipe projet RenoiRH du MAA.

La déconcentration des actes ainsi que les périmètres de responsabilité entre gestionnaires de proximité et gestionnaires de corps dépendent d'une organisation interne qui est en cours de validation au sein du MAA.

En qualité de formateur interne, vous pourriez avoir des questions sur les modalités pratiques d'organisation de vos activités. **La délégation régionale à la formation continue et/ou le bureau de la formation continue pourront vous répondre.**

De même, l'animation du réseau des formateurs internes comprenant les différents séminaires et les travaux sur la mallette pédagogique sont de la responsabilité de l'équipe projet RenoiRH du MAA.
Les dates de déploiement et les périmètres d'ouverture des modules RenoiRH sont également du périmètre du MAA. Vous aurez ces informations dans les documents communiqués par l'équipe projet.

Annexe 4 :
Estimation du nombre de gestionnaires de proximité à former et de sessions à organiser par région
(2 gestionnaires à former par structure : D(R)AAF, DDT, DD(cs)PP, EPLEFPA et établissements d'enseignement supérieur)

Région	**Estimation du nombre de GP à former par région**	**Nombre de formateurs**	**Déploiement des formations en région**	
			Nb sessions à programmer	Nb sessions par formateur
Auvergne-Rhône-Alpes	108	5	11	4,4
Bourgogne-Franche-Comté	70	4	7	3,5
Bretagne	38	3	4	2,7
Centre-Val de Loire	40	3	4	2,7
Corse	14		2	
Grand Est	72	6	8	2,7
Hauts-de-France	44	4	5	2,5
Île-de-France	48	3	5	3,3
Normandie	40	3	4	2,7
Nouvelle-Aquitaine	96	8	10	2,5
Occitanie	104	8	11	2,8
Pays de la Loire	44	4	5	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44	4	5	2,5
Sous total métropole	**762**	**55**	**81**	

Guadeloupe	8
Guyane	8
Martinique	10
Mayotte	8
Réunion	10
Nouvelle Calédonie	4
Polynésie Française	4
Wallis et Futuna	4
Sous total Outre mer	**56**

Total	**818**

Formations animées par un binôme de formateurs, 10 stagiaires en moyenne par session

Hypothèse PACA si on rajoute les stagiaires Corse

GP à former :	58
Nb formateurs :	4
Nb sessions à organiser :	6
Nb sessions par formateur :	2,9

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Fiche technique pour la formation

RenoiRH

État

État	Acteur/Structure	Date d'état/Visa	Autres
Rédigé par	AKA	04/02/2019	

Historique des versions

Versio	Motif et nature de l'évolution	Auteur	Date
1.0	Première version du document	AKA	04/02/2019

1. Prérequis de raccordement réseau

Il est nécessaire de s'assurer auprès du BIP (bureau informatique de proximité) que le poste de travail utilisé pour l'accès à RenoiRH ait bien un accès au RIE sans restriction (Réseau Interministériel de l'Etat) ou à défaut ait accès au VPN (Virtual Private Network) du MAA via le logiciel client Mercure VPN GUI.

2. Prérequis du poste de travail

D'un point de vue de la configuration logiciel et matériel des postes de travail, les préconisations du CISIRH (Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines) en la matière sont les suivantes :

a. Configuration matérielle

Matériels	Configuration minimale requise
Micro-processeur	Processeur de 2 GHz
Mémoire RAM	2 Go (4 Go avec Windows 10)
Espace disque	Environ 2 Go
Ecran	Ecran couleur

b. Configuration logicielle

Système d'exploitation	Navigateur	Office	Libre Office	Adobe Acrobat
Windows 7	Internet Explorer 11	Office 2010/13	4.0.4 ou >	11 ou >
Windows 7	Mozilla Firefox 38 ESR Mozilla Firefox 45 ESR Mozilla Firefox 52 ESR	Office 2010/13	4.0.4 ou >	11 ou >
Windows 10	Internet Explorer 11	Office 2010/13	4.0.4 ou >	11 ou >
Windows 10	Mozilla Firefox 52 ESR	Office 2010/13	4.0.4 ou >	11 ou >

Ce tableau constitue les configurations logicielles préconisées par le CISIRH, cependant la version **38 (non ESR) de Mozilla Firefox** a été testée et permet également un fonctionnement correct de RenoiRH.

c. Configuration du navigateur

Au sein du navigateur présent sur le poste, quelques paramètres de configuration doivent être adaptés :

- Le blocage des PopUp ne doit pas être activé pour l'URL d'accès à

l'application RenoiRH

· Au niveau du navigateur Internet Explorer 11, l'URL d'accès à l'application RenoiRH doit être placée en zone 'Intranet Local' pour bénéficier des paramètres de configuration liés à cette zone.

· Au niveau d'Internet Explorer 11, le mode natif doit être activé. Au niveau des options d'IE, dans les paramètres d'affichage de compatibilité, rien ne doit être coché.

Un paramètre de sécurité IE lié à un dysfonctionnement d'IE auquel il est nécessaire de faire attention : les 2 protocoles 'SSL 2.0' et 'TLS 1.2' ne peuvent être actifs simultanément.

d. Vidage du cache du navigateur

Lors de la navigation dans l'application RenoiRH, divers fichiers Web sont conservés dans le cache du navigateur utilisé. Dans quelques cas, ces fichiers peuvent, s'ils ont été chargés dans un certain contexte (version Navigateur, version application RenoiRH), entraîner un dysfonctionnement, si le contexte change.

Il peut être alors nécessaire de les supprimer afin de vérifier si le dysfonctionnement persiste.

e. Spécificité de Mozilla Firefox 52 ESR et supérieur

Firefox ESR 52 introduit la technologie « multi-processus » (« Electrolysis » -- e10s) qui permet d'améliorer la fiabilité du navigateur par l'usage de multiples sous-instances séparées.

Cette nouvelle technologie étant incompatible avec l'API showModalDialog() utilisée pour l'affichage des « popups » bloquantes dans le Client Riche, il est donc obligatoire de la désactiver pour les versions webtools 7.30.050, 7.30.060 et 7.40.010 (les versions futures n'utiliseront plus cette API).

La fonctionnalité « multi-processus » peut être activée par défaut sur Firefox ESR 52 dès lors que la configuration du navigateur le permet.

L'utilisateur peut vérifier cette activation à l'aide de la commande « about:support » saisie dans la barre de navigation : la ligne « Fenêtres multi-processus » affiche 1/1 lorsque la fonctionnalité est activée, 0/1 ou 0/2 dans le cas contraire :

Pour désactiver la fonctionnalité « multi-processus », il faut modifier dans la configuration de Firefox spécifique à l'utilisateur (donc à effectuer pour chaque utilisateur Windows du poste), via l'onglet de configuration avancée « about:config », les propriétés suivantes :

« browser.tabs.remote.autostart=false »

« browser.tabs.remote.autostart2=false »

3. Prérequis pour l’authentification

Pour se connecter à RenoiRH, chaque gestionnaire doit être équipé d’un dispositif d’authentification. Pour le MAA ce dispositif consiste à intégrer un certificat logiciel Agricoll sur le poste de travail.

Pour l'organisation des formations à RenoiRH et l'accès à la base école RenoiRH, l'installation des postes en salle informatique ne nécessite pas d'authentification, sauf si on passe par le VPN du MAA.

La base école sera notamment indisponible les lundis 18/3, 15/4, 20/5 et 17/6 2019

Fin des annexes du Fiche technique